

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

COMMERÇANT INDISPENSABLE A LA CONTINUITÉ DE LA PRESSE

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Culture Presse, organisation syndicale représentant les commerçants de la presse, certifie que la personne mentionnée ci-dessous est **gérant(e) d'un Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé**, cité parmi les activités autorisées à se poursuivre, indispensables à la vie de la Nation, en vertu de l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Commerce concerné

Raison sociale :

Adresse :

Cachet commercial :

Identité du/de la gérant(e)

M. / Mme :

Né(e) le :

Demeurant au :

Je certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;

Fait à, le...../...../2020
(Signature)